

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Lundi 22 juin 2026.

Présents : Alain ARGILIER, Christine DOUTRES, Daniel PETITJEAN, Mélody QUET, Loïc MAURIN, Nicole TEISSIER, Pierre MORATI, Antoinette JOTTRAND,

Absents représentés : Elsy ROUSSET, Jean-Marc AURES, Jean-Yves BOURGIER,

Secrétaire de Séance : Christine DOUTRES

Secrétaire de Mairie : Chantal PRIVAT

➤ Ordre du jour.

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 Mars 2026
- Compte rendu des diverses réunions
- Motion : Motion de soutien au Syndicat Mixte Sud Lozère
- Délibération : Validation des règlements scolaires pour la rentrée 2026-2027
- Délibération : Adressage : nomination d'une rue de Vébron
- Inauguration : du Pont du Moulin d'Astier et de la Mairie
- Cérémonie du 14 Juillet 2026
- Questions diverses

➤ Vote du secrétaire de séance.

Il est proposé Mme DOUTRES Christine comme secrétaire de séance.

Approuvé à 11 voix sur 11.

Vote : Pour 11/11

➤ Point supplémentaire.

Monsieur le Maire demande à rajouter un point supplémentaire suite à un courrier reçu de la préfecture.

Approuvé à 11 voix sur 11.

Vote : Pour 11/11

➤ Approbation du Conseil Municipal du 18 Mai 2026.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal a été approuvé à 11 voix sur 11.

Vote : Pour 11/11

➤ Déclaration préalable de Mme Jottand.

Déclaration préalable au conseil municipal de Vébron du lundi 22 juin 2026

Monsieur le maire, mesdames et messieurs les maires-adjoints, mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Lors du précédent CM, nous vous avons demandé l'accès préalable aux documents donnant lieu à des délibérations. Vous nous avez répondu que les Notes de Synthèse ne s'imposaient qu'aux communes de plus de 3500 habitants.

Ce n'était pas ce que nous demandions en tant que conseillers minoritaires.

Nous réitérons aujourd'hui la demande d'une information préalable, par la consultation des documents afférents aux points à l'ordre du jour.

Notamment, pour le conseil municipal de ce jour (22 juin 2026), ceux concernant les points 3, 4 et 5.

Nous vous remercions de tenir compte de notre demande, afin que tous les conseillers municipaux de Vébron puissent travailler sereinement ensemble dans le cadre de leur mandat électif.

Pour la liste La Collective,
Lulu Jottrand et Jean-Yves Bourgier

Monsieur la Maire explique que la déclaration n'ayant pas été transmise avant, il n'est pas possible de donner une autre réponse à cette demande que celle fournie lors du dernier Conseil Municipal. Des renseignements seront donc demandés à la Préfecture afin de lever des doutes sur les interprétations possibles de cet article de loi.

(Référence : articles L.2121-10 et L. 2121-13 du code général des collectivités territoriales ; CE, 24 sept. 2003, Association Avenir d'Alet, n° 215557)

➤ Compte rendu des réunions diverses

- **21/05/2026 - Conseil communautaire** : le compte rendu est sur le site de la Communauté des communes
- **24/05/2026 - Cérémonie commémorative du massacre de Bir Hakeim (Hures la Parade)**
- **26/05/2026 – Comité de Direction de l'agence d'attractivité touristique**
- **03/06/2026 – CCI de Mende – Réunion avec Monsieur le Préfet** pour la présentation de tous les services de l'état
- **04/06/2026 – CLECT – Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées**
- **11/06/2026 – Communauté des Communes – Conférence des Maires**
- **11/06/2026 – CODIR Agence d'Attractivité touristique**
- **12/06/2026 – Réunion Enedis à Florac**
- **22/06/2026 – Réunion du CD48 – Présentation de l'ensemble des services du département**

➤ Délibération : Communes soumises au RNU.

- Les communes soumises au RNU ont obligation de s'engager et de créer un document d'urbanismes.

- Monsieur le Maire propose de revoir la carte communale déjà existante et de la remettre à jour.

Vote de réalisation d'un document d'urbanisme : DE_055_2026

Vote : 11/11

➤ Délibération : Motion de soutien au SME'SL

Le Maire expose au Conseil Municipal :

La déchetterie de Saint-Privat-de-Vallongue constitue un équipement public de proximité absolument structurant et indispensable pour notre bassin de vie. Ce site accueille chaque année plus de 300 tonnes de déchets, desservant 11 communes et protégeant directement la salubrité publique des Cévennes lozériennes.

Depuis son intégration au sein du Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère (SM-ESL) au 1er janvier 2024, cet outil a fait l'objet d'une gestion exemplaire, permettant une réduction de 34,73 % des flux enfouis et de 62,5 % des charges de traitement grâce à l'optimisation du tri à la source.

Cependant, le site subit une instabilité structurelle chronique (glissement sur versant schisteux) identifiée de longue date. Malgré les alertes formelles et préventives lancées par les collectivités dès le 13 mai 2024 auprès des services de l'État, les intempéries exceptionnelles de l'hiver 2025/2026 ont brutalement aggravé la situation du terrain.

À la suite d'un affaissement critique de la chaussée constaté le 31 mars 2026 mettant en péril immédiat la sécurité des agents et des véhicules lourds de collecte pesant plus de 30 tonnes une fois chargés, le Président du SM-ESL a été contraint de prononcer la fermeture conservatoire et totale du site par arrêté le 2 avril 2026.

Le Syndicat a immédiatement lancé des études géotechniques ainsi qu'une modification de sa demande de financement pour la réhabilitation du site qui avait été initié en 2025.

Les premiers éléments indiquent que le projet de sécurisation risque d'être très onéreux et plus complexe. Afin de ne pas impacter lourdement une structure intercommunale qui œuvre pour 36 communes du territoire, nous demandons le soutien de l'État.

Considérant que la fermeture prolongée de ce site pénalise lourdement les usagers et professionnel, et que la solution transitoire négociée pour un accès des habitants avec Alès Agglomération, qui représente une charge de fonctionnement supplémentaire pour le syndicat, ne saurait être que temporaire, il apparaît indispensable que les communes membres affichent une solidarité sans faille envers le projet de réhabilitation.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer formellement en faveur du projet de reconstruction et d'appuyer les demandes de subventions d'urgence auprès de l'État.

Vote de la motion de soutien au SME'SL : DE_056_2026

Vote : 11/11

➤ **Délibération : Mise à jour des règlements Cantine et Garderie de l'école Publique**

Les règlements cantine et garderie restent inchangés au niveau des tarifs

Cantine : demi pensionnaires : 4 € et au ticket : 4.20 €

Garderie du matin et du soir : gratuit

Il a été rajouté sur le règlement de la garderie :

« tout enfant de maternelle doit être accompagné et récupéré à l'école publique par un adulte responsable de l'enfant.

Tout enfant de l'école primaire peut quitter l'école seul à condition qu'un adulte responsable de l'enfant avertisse l'école au plus tard dans la journée »

Vote de la mise à jour des règlements de la cantine et de la garderie de l'école publique communale : DE_057_2026

Vote : 09/11 – 2 abstentions

➤ **Délibération : adressage d'une rue de Vébron**

Monsieur le Maire expose qu'en faisant le point sur l'adressage il est apparu qu'une rue n'avait pas de nom. Cette rue est celle qui part de la rue de la Capélanie vers la rue du Cap Del Lioc en longeant le cimetière.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner à cette rue, le nom de la personne qui a offert le terrain pour le cimetière : Soit : Rue Félix MAUREL

Vote pour l'adressage d'une rue de Vébron : DE_058_2026

Vote : 09/11 – 2 abstentions

➤ **Le 14 Juillet à Vébron**

Pour le 14 Juillet il est proposé de faire :

- L'inauguration du Pont du Moulin d'Astier
- L'inauguration de la Mairie
- La fête nationale

Ces événements se dérouleront à partir de 18h00 au Pont du Moulin d'Astier, puis retour devant la Mairie pour l'inauguration puis pour le protocole de la fête nationale.

Il sera invité :

- Le Président du Département de la Lozère
- Le Préfet et la Sous Préfète
- L'Association du Patrimoine de Vébron pour le Pont du Moulin d'Astier

Un apéritif sera offert par la Mairie.

➤ **Questions diverses**

- Un Webinaire pour la lutte contre le moustique tigre est accessible pour les élus. Pour information Vébron a été choisi pour être un site de contrôle et deux pièges ont été posés.
- Point sur la canicule : Vu les températures actuelles, il est demandé à chacun de bien vouloir prendre des nouvelles de ses voisins qui sont âgés et seuls.

Le Conseil Municipal se termine à 18h45